



VENDEUIL
BULLETIN MUNICIPAL
n° 03 - 2011
29 mars 2011

oooooooooooooooo

Présidence : Alex LESBROS, Maire

Etaient présents : Maryline DELOT, Martial MARLIERE, Pascal MAERTENS, David HINZ, Frédéric BAILLY, Philippe BENOIT, Nicole BOURGAUX, André DA FONSECA, Pascal DEGRANDE, Eric DRAN, Sylvain DUPLOUY, Françoise MINET, Marie-Jeanne PELLETIER, Vincent NETTELET

Absent excusé : /

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de Mairie

oooooooooooooooo

F.D.S. TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR 2012 - VOIRIE

Les deux projets ci-dessous ont été acceptés et seront subventionnés à hauteur de 47% par le département

Rue du Tournoi de 1188 - réfection de chaussée - coût hors subvention 14.000 €

Rue St Jean - réfection de trottoirs - coût hors subvention 35.414 €

CANTINE - GARDERIE

Après étude, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants :



Repas cantine : 3,50 € par repas. Ce prix comprend la garderie de 11 h 45 à 13 h 45.

Garderie matin : 1,50 € par enfant par jour, avec le principe de forfait, garderie à partir de 7 heures le matin (le prix est donc le même quel que soit le temps de garde)

Garderie soir : 1,50 € par enfant par jour, avec le principe de forfait, garderie jusqu'à 18 h 30 (le prix est donc le même quel que soit le temps de garde)

Un système de « régie » va être créé sous forme de tickets payables à l'avance.

Un règlement intérieur « cantine » et un règlement intérieur « garderie » va être établi à l'intention des enfants et des parents. La cantine garderie étant exclusivement réservée aux enfants scolarisés dans l'établissement.

Les parents désirant d'autres renseignements concernant les tarifs et modalités de fonctionnement peuvent se renseigner dès maintenant auprès du secrétariat de Mairie ou de Maryline Delot.

CANTINE - PRESTATAIRE FOURNISSEUR DES REPAS

Après concertation, l'entreprise API de Saint-Quentin a été retenue comme prestataire fournisseur des repas.

CANTINE GARDERIE - POSTES À POURVOIR

La municipalité recrute du personnel pour la future cantine garderie. Les candidatures devront être déposées au secrétariat de mairie pour **le 30 avril 2011**.

Deux postes sont à pourvoir :

1°) une personne pour la garderie. Celle-ci devra être impérativement disponible aux horaires suivants : de 07h00 à 08h45, de 11h30 à 13h45 et de 16h30 à 18h30. Cette personne sera chargée de la surveillance des enfants et de l'aide au repas.

2°) une personne pour la cuisine. Celle-ci devra donc être disponible dès 11 heures pour le contrôle des repas livrés, la préparation des repas, le service en salle et le nettoyage des locaux. Soit de 11 heures à 15 heures quatre jours par semaine.

Les deux postes proposés sont des postes à responsabilité. La municipalité recherche donc des personnes dynamiques, organisées et rigoureuses.

CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

Comme annoncé précédemment, le concours des « maisons fleuries » va être mis en place. Les personnes désirant participer à ce concours devront obligatoirement s'inscrire en mairie avant le **1er mai 2011 dernier délai**.

Le concours est ouvert à tous. Les habitants participants se verront allouer un numéro de participation. Chaque mois et ce du 15 mai au 15 septembre 2011, la commission « fleurissement » se rendra sur place pour une prise de photo « saisonnière ». Les lauréats seront récompensés.



COMMISSION « VOIRIE »

Une réunion de la commission voirie a eu lieu cette semaine pour quelques aménagements.

Tout d'abord le déplacement de l'abri bus rue St Jean. L'abri existant va être remplacé par un nouveau et déplacé sur le trottoir opposé.

Ensuite pour la sécurité de tous, un panneau « stop » va être posé rue Jean Mermoz (à l'intersection avec la RD 421 allant à Remigny) et ainsi supprimer la priorité à droite, jugée dangereuse.

Enfin, toujours pour la sécurité de tous, un panneau et une signalétique « cédez le passage » vont être posés rue du Petit Moulin pour supprimer également une priorité à droite dangereuse.

GRANDE PARADE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'association « la grande parade » fête ses dix ans. La municipalité a reçu une demande de subvention et le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de cent euros à ladite association.

Rappel: La grande parade aura lieu le **dimanche 18 septembre 2011** avec le concours des associations. Toutes les personnes souhaitant participer ou aider à l'organisation sont les bienvenues.

Pour tout renseignement, contacter Mme DELOT Maryline au : 03 23 07 85 62.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Si la municipalité veut bien admettre que la sortie des ordures ménagères par les habitants n'est pas toujours aisée étant donné les horaires très matinaux, le comportement de certains habitants ne peut être toléré.

Dans certaines rues le camion de ramassage ne peut effectuer ses manœuvres, mais il est inadmissible que certains habitants accumulent leurs ordures ménagères en prétextant refuser de faire quelques mètres pour déposer leurs sacs. La municipalité est au service de la population mais pas toujours à sa disposition et il serait bien que les habitants se comportent comme des adultes responsables.

VIVE LE PRINTEMPS ... MAIS

Les bulletins se suivent et se ressemblent... toujours des tontes le dimanche aux heures des repas, toujours des feux enfumant le voisinage, toujours des haies qui empiètent sur la propriété du voisin, les chiens laissés libre de divaguer dans les rues du village ... toujours et toujours. Respectez vos voisins, un peu de compréhension et de civisme devraient tout arranger. Toujours la même réflexion « ne fais pas à ton voisin ce que tu ne supporterais pas qu'il te fasse » ...

Rappel : **Distance par rapport à la ligne séparative de parcelles** - Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants : , A la distance de 2 m de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m, et à la distance de 0,50 m pour les autres plantations avec une hauteur maximum de 2 m. On admet, en général, que la distance se calcule à partir du centre de l'arbre jusqu'à la ligne séparative des deux fonds, et non pas à partir de la surface extérieure de l'arbre.

MENACE DE FERMETURE DE CLASSE

Une classe pourrait fermer pour la rentrée prochaine. La municipalité, par l'ouverture d'une cantine et les parents des élèves se mobilisent. Quelques manifestations de notre mécontentement ont été mises en place. Participez !!! L'avenir de notre école est en jeu. Il faut empêcher la fermeture de cette classe. Quatre classes, puis trois, puis deux et plus d'école primaire ici ...

À vous les parents d'inscrire vos enfants à Vendeuil pour ne pas perdre d'effectifs et assurer la pérennité de la cantine et de la garderie.

GROUPE SCOLAIRE PAUL CARETTE : Les inscriptions pour la rentrée prochaine se feront le Vendredi 13 mai 2011 de 15h00 à 18h00 au secrétariat de Mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : La bibliothèque est ouverte à tous, petits et grands, le mercredi de 10h00 à 11h30 et le vendredi de 17h00 à 19h00. Un choix varié de livres est disponible, et de nouveaux ouvrages viennent régulièrement enrichir les étagères. N'hésitez pas à venir profiter de cette bibliothèque de proximité !

BRIOCHES DE PÂQUES

Comme tous les ans une brioche de Pâques sera portée à domicile aux personnes du village âgées de 70 ans et plus. Cette distribution sera effectuée le samedi 23 avril 2011.



o o o o o o o o o o

PROCHAINES FESTIVITES

10 avril

Chasse à l'œuf organisée par l'Association des Parents d'élèves Vendeuil - Remigny

17 avril

Repas du CCAS offert aux personnes âgées de 60 ans et plus

30 avril

Concours de pêche organisé par l'Association des pêcheurs

o o o o o o o o o o

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 03.23.07.82.47

MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h à 18h	16h à 19h30	16h à 18h

